



# FLASH HOUTAUD



## Compte-rendu du Conseil Municipal



du 28 Avril 2022

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, Michel CLAUDE, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, MULLER Jean-Claude, DROCZINSKI Fanny, D'HOUTAUD Marie-Line, Aude DEMAREST, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : D'HOUTAUD Marie-Line

### Compte de Gestion année 2021

Le Conseil Municipal constate la stricte concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion (rapport financier du trésorier) et à l'unanimité arrête le Compte de Gestion 2021 du trésorier.

### Compte Administratif 2021

Damien GUYOT présente le compte administratif 2021 dans son ensemble : Général et Eau.

L'adjoint délégué aux finances soumet aux votes le Compte Administratif :

#### Budget Général

Recettes de fonctionnement		907 598 €
Dépenses de fonctionnement	-	<u>624 208 €</u>
Résultat de fonctionnement 2021		283 390 €

Recettes d'investissement		273 261 €
Dépenses d'investissement	-	<u>140 021 €</u>
Résultat d'investissement 2021		133 240 €

#### Budget Eau

Recettes d'exploitation		113 348 €
Dépenses d'exploitation	-	<u>94 892 €</u>
Résultat d'exploitation 2021		18 456 €

Recettes d'investissement		197 969 €
Dépenses d'investissement	-	<u>255 112 €</u>
Déficit d'investissement 2021		- 57 143 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2021.

### Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, après présentation du Compte Administratif de l'exercice 2021, statue sur l'affectation du résultat 2021 et constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

#### Budget Général

Résultat fonctionnement 2021		283 390 €
Report de l'exercice antérieur		1 066 177 €
Résultat de clôture de fonctionnement		<b>1 349 567 € ♦</b>

Résultat investissement 2021		133 240 €
Report de l'exercice antérieur	-	134 464 €
Résultat de clôture d'investissement		<b>- 1 224 € ♦</b>

**Résultat de clôture 2021 1 348 343 €**

#### Budget Eau

- Dernière année du fait du transfert de la compétence à la CCGP au 01/01/2022 -

Résultat de fonctionnement 2021		18 455 €
Report de l'exercice antérieur		138 696 €
Résultat de clôture de fonctionnement		<b>157 151 € ♦</b>

Résultat investissement 2021		- 57 143 €
Report de l'exercice antérieur		20 950 €
Résultat de clôture d'investissement		<b>- 36 193 € ♦</b>

**Résultat de clôture 2021 120 958 €**



Affectation de fonctionnement : 1 506 718€ ♦

Affectation en investissement : - 37 417€ •



### Report de l'excédent de fonctionnement : 1 469 301€

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats.

### Budgets supplémentaires 2022

Budget Général : L'affectation des résultats cumulés de 1 469 301€ a été intégrée au budget supplémentaire.

Les aménagements des rues Général de gaulle, Champs Jolis et Aérodrome, et les futurs travaux du Pôle Enfance jeunesse ont principalement fait l'objet du budget supplémentaire.

Dépense de fonctionnement BP*+BS*	2 317 381€
Recette de fonctionnement BP+BS	2 317 381€
Dépense d'investissement BP+BS	4 252 986€
Recettes d'investissement BP+BS	4 252 986€

\* BP = Budget primitif

\* BS = Budget supplémentaire

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2022.

### Notice de gestion de l'étang en zone humide

Le Maire présente au conseil municipal la version finale de la notice de gestion du site de l'étang des chasseurs sur le territoire de HOUTAUD.

Cette notice de gestion 2021-2023 a pour but d'aiguiller les prises de décision concernant la réhabilitation de la zone humide et d'apporter des conseils techniques sur la réalisation et l'entretien de ce secteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la notice de gestion du site de l'étang des chasseurs telle qu'elle résulte d'une concertation entre la Fédération départementale des chasseurs du Doubs, de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue, de l'ACCA de Houtaud et la commune.

### Déplacements scolaires remboursement par la coopérative scolaire – convention

Le Maire expose au Conseil que la société publique locale Franche-Comté mobilités n'est en mesure de facturer un transport qu'à une collectivité adhérente, en l'occurrence la commune de Houtaud. Une convention a été élaborée en ce sens.

Cependant, il est proposé que la coopérative scolaire rembourse la Commune au vu d'un état établi annuellement, notamment quand l'association des parents d'élèves souhaite prendre en charge la totalité de la sortie de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention entre la commune et la coopérative scolaire sur la durée du mandat (2020/2026) relative aux modalités de remboursement des dépenses engagées,

- décide que l'intégralité de ces dépenses sera remboursée par la coopérative scolaire selon un état annuel signé par les deux parties et en application de ladite convention.

### Convention relative au Projet Educatif Territorial

Mme le Maire rappelle que lors de sa séance du 29/03/2021, le Conseil Municipal a voté, à la majorité, un schéma d'organisation de la semaine scolaire à l'identique de celui proposé par le Conseil d'école.

Cette organisation du temps scolaire a été autorisée par les services de l'Education nationale par courrier du 15/06/2021, préalable à la décision du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale et la publication de l'arrêté, pour une mise en application à la rentrée 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec Le Préfet, L'Inspecteur d'Académie et le Directeur de la CAF qui en découle pour une durée de 3 ans (2021-2024).

### Pôle Enfance Jeunesse - mode de chauffage : crise internationale

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 13/12/2021, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif relatif au pôle enfance jeunesse.

Lors de sa séance du 28/03, le Conseil Municipal a décidé qu'en raison du contexte international, il était nécessaire de suspendre le mode de chauffage choisi (gaz) dans l'avant-projet définitif et d'engager une étude sur l'éventuelle implantation d'un mode de chauffage mixte (électricité et/ou gaz, gaz et/ou chaufferie bois...).

Ce 25 avril 2022, sont restituées à l'assemblée les démarches entreprises auprès du Maître d'œuvre et les comparatifs des différentes hypothèses de chauffage pour le pôle enfance jeunesse.



L'isolation du bâtiment scolaire existant sera à envisager, dans le cadre d'un autre marché, pour réaliser des économies et ainsi éviter un surdimensionnement du mode de chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre, 14 pour) :

- considérant les comparatifs des différentes hypothèses de chauffage pour le Pôle Enfance Jeunesse
  - \* confirme que le chauffage au gaz est maintenu.
  - \* décide toutefois que le bâtiment "accueil périscolaire" devra être dimensionné pour accueillir un chauffage "granulés bois" ou aérothermie pour un coût supplémentaire estimé à 35 000€ HT : des espaces techniques de l'ordre de 20m<sup>2</sup> pouvant accueillir un silo et une chaufferie sont donc nécessaires.
  - \* décide que dans le cadre du recours éventuel à un nouveau mode de chauffage, l'aérothermie, il sera nécessaire de prévoir le gainage technique.
- décide que le coût prévisionnel définitif pour ce qui concerne la micro crèche sera inchangé au motif que l'extension du bâtiment ne concerne que l'accueil périscolaire.

### Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

- Sectorisation des collèges : Bien qu'à ce jour les collégiens de Houtaud ne soient pas concernés par un changement d'affectation, l'adjointe à la vie scolaire s'est rendue au Département le 30/03 pour une nouvelle réunion de concertation pour la répartition des élèves sur les différents collèges du Haut-Doubs pour la rentrée scolaire 2023-2024. La prochaine réunion au mois de septembre devrait arrêter les décisions.

- Assemblée Générale du CFAH : Bilan des activités et perspectives des manifestations 2022.  
Nouveau président M. DOUARD Jérôme.

- Inscriptions rentrée scolaire 2022-2023 :  
20 inscriptions (16 PS + 1MS + 1 CE1 + 1CM1 + 1CM2) sont finalisées et transmises à l'école.

Les inscriptions sur dérogation concernant 2 enfants de PS seront prochainement étudiées.

- Inscriptions périscolaire 2022-2023 :  
Sur les 20 nouvelles inscriptions scolaires, 10 enfants se sont inscrits au service périscolaire.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal volet Habitat (PLUIh) : Les personnes publiques sont associées (PPA) à l'élaboration du document.

Leur rôle est de s'assurer de la bonne prise en compte des lois, règlements et intérêts supra-communaux.

Le cabinet URBICAN doit répondre à toutes les remarques et demandes émises par ces PPA.

Cette restitution a fait l'objet d'une réunion en date du 11/04.

PLUI h – S'est tenu le Comité de pilotage de lancement de la Conférence Intercommunale du Logement portée par la Communauté de Communes qui a pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution de logements au sein du parc locatif social, de développer la mixité sociale, de favoriser la coopération entre les bailleurs et les réservataires, et d'améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs.

Accompagnée par le cabinet Eohs, la CIL doit établir un diagnostic partagé sur la thématique du logement social et établir la stratégie en matière d'attribution. Puis elle devra mettre en œuvre une convention intercommunale d'attribution.

Les 10 communes sont associées à la démarche même si la ville centre est principalement concernée.

Assemblée Générale de la Fédération Commerce et Artisanat Grand Pontarlier :

L'association compte 447 adhérents en 2021

La zone commerciale de Houtaud représente 6% des adhérents.

2021 ⇒ la dématérialisation des chèques cadeaux Grand Pontarlier est bien engagée

⇒ 1 344 960 € montant des ventes du chèque cadeau (+30% entre 2019 et 2021)

⇒ Les 2 opérations O-Doo Day (avec le soutien financier de la CCGP) qui ont bénéficié à 1 000 consommateurs.

⇒ La convention définit les subventions versées à la Fédération par la CCGP (22 500€) et les Communes (7 500€). En 2021 la CCGP a versé 22 500€ et les communes 6 450€ (*part Houtaud 880€*).

Réunion publique pour la restitution de l'étude de faisabilité concernant les prochains aménagements de voirie et de sécurité des rues Général de Gaulle, Champs Jolis et Aérodrome.

Un peu plus de 50 invitations distribuées, 27 riverains représentant 21 habitations ont participé à ce temps de présentation par le cabinet SETIB.



Un temps d'échanges et de remarques a suivi.  
Un compte rendu sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres du secteur concerné par le futur chantier.



### Décisions du Maire

- ✓ Dans le cadre du sinistre survenu au mois de janvier concernant la « détérioration de l'éclairage public – Grande Rue » l'indemnisation proposée par l'assurance GAN - pour un montant de 2 916.69 € est acceptée.
- ✓ Dans le cadre de la sécurisation rues des Lotiers et des Capucines, un marché est conclu avec l'entreprise DE GIORGI pour la création de plateaux ralentisseurs. Le montant du marché s'élève à 5 500.00 € TTC.
- ✓ Dans le cadre du remplacement de vannes d'isolement dans le local chaufferie de la salle des fêtes communale, un marché est conclu avec la société ENGIE Cofely. Le montant du marché s'élève à 3 876.00 € TTC

### Questions Diverses

- ✓ Cérémonie du 8 Mai à Houtaud avec la participation de l'école, suivi d'un vin d'honneur : les membres du conseil sont sollicités.
- ✓ Election Législative du 12 et 19 juin : planning du scrutin à compléter
- ✓ Fête des mères 25/05 : Organisation de la mise en place et du service.
- ✓ Panneau "priorité à droite" est demandé pour les rues du petit sentier et chemin des roseaux.
- ✓ Remerciements de l'association de "semons l'espoir" et "la maison des familles" pour le don de 250€
- ✓ Rappel : 30 Avril à 13h45 opération nettoyons la nature
- ✓ Relancer la demande de ramassage des jalons à neige sur la commune.
- ✓ Prochain Conseil Municipal : lundi 30 Mai à 20h30



## INFO COMMUNALE



### Cérémonie commémorative de l'Armistice du 8 Mai 1945

Les cérémonies commémoratives se dérouleront selon le programme suivant :

09h30 Office religieux à l'église St Bénigne

10h30 Dépôt de gerbe au monument aux morts de Chaffois

11h00 Dépôt de gerbe au monument aux morts de Dommartin

**11h30 Cérémonie officielle** des trois communes à **Houtaud** avec la participation des élèves de l'école primaire, suivi de l'apéritif offert par la Municipalité.

La population est conviée à participer à cette cérémonie

### Elections législatives

12 et 19 Juin 2022

#### Inscriptions



Inscrivez-vous sur les listes électorales **avant le 06 Mai 2022**

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
- en Mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription.



--- REPAS ---

Cette année la Commune offrira un repas, préparé par Marc FISCHER, à toutes les mamans le :

**Mercredi 25 Mai 2022**

à 20 heures

Salle des fêtes de Houtaud

Votre coupon réponse (*également disponible sur PanneauPocket*) est à retourner **AVANT** le 10/05/2022.



**Pont des Artilleurs** - Interdiction d'accès –

L'arrêté 14/2022 du 06/04/2022 est affiché au tableau d'affichage (*sous le lavoir*).

Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité, l'état du « pont des artilleurs » nécessite des mesures interdisant strictement son accès et ce, pour garantir la sécurité de tout usager.

**URBANISME****Les règles du PLU s'imposent à tous**

La déclaration préalable de travaux est une autorisation administrative que vous devez obtenir **avant** d'entreprendre certains travaux de faible importance qui ne sont pas soumis à un permis de construire.

La déclaration préalable de travaux est nécessaire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La déclaration préalable de travaux permet à la mairie de vérifier que sont respectées les règles d'urbanisme en vigueur (*Plan Local d'Urbanisme 2013*).

A titre d'exemple, quelques projets qui font l'objet d'une déclaration :

- l'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une surélévation ou de la création d'une véranda.

- pour une nouvelle construction indépendante du bâtiment d'habitation ; cela peut être un abri de jardin, une piscine, un garage...

- lorsque vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- ✓ Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- ✓ Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- ✓ Changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- ✓ Changer la toiture

- lors d'un ravalement de façade.

- pour une clôture, un muret, une haie végétale, un grillage, une palissade de parois ajourées, de tout autre élément permettant de fermer un terrain ou d'une combinaison de plusieurs éléments.

- quand vous transformez un garage de surface close et couverte en une pièce de vie.

- pour un changement de destination qui consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment.

- si vous installez une caravane dans le jardin de votre résidence principale + de trois mois dans l'année.

**Vous avez un projet**, prenez contact avec le secrétariat de Mairie qui vous indiquera la liste des pièces à fournir accompagnées du Cerfa n° 13404\*07



**Bruit** - Travaux de bricolage et de jardinage etc...

A l'approche des beaux jours, il est demandé de respecter votre voisinage, en organisant vos travaux bruyants durant les horaires fixés par arrêté préfectoral :

Du lundi au vendredi :

8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30

**Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30**

**Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00**

Cette limitation de bruit ne se limite pas aux seuls moteurs thermiques des tondeuses, mais sont concernées **toutes les émissions de bruit intense** et/ou **gênant** (moteurs électriques, travaux de bricolage bruyants).

**Feu ou brûlage de déchets et végétaux**

Les feux pour la destruction de tout déchet sont **formellement interdits** en agglomération sous peine de verbalisation -

**Déchèterie**

Pour accéder à la déchèterie, une vignette doit être apposée à l'intérieur du pare-brise de votre véhicule.

Cette vignette est disponible sur simple demande auprès du bureau d'accueil de la CCGP à la Maison de l'Intercommunalité à Pontarlier), sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile.

Horaires du 01 avril au 30 septembre :

- du lundi au samedi de 08h00 à 11h45  
et de 14h00 à 17h30

- le dimanche de 9h00 à 11h45

- *La déchèterie est fermée les jours fériés –*



**Aide aux devoirs – Bénévolat**

Pour accompagner et aider les élèves (*niveau CP à CM2*) lors de leurs devoirs, nous recherchons des bénévoles le lundi et/ou le jeudi de 16h10 à 17h10.

Volontaires faites-vous connaître au Secrétariat de Mairie ou auprès de Mme GIRARDOT adjointe à la vie scolaire.

 **INFO INTERCOMMUNALE**
**PLUIh - Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Dernier rappel**

Vous êtes consultés,  
Répondez à l'enquête en cours avant le 31 mai 2022 en :  
- scannant le QR code  
- en retirant le questionnaire papier au secrétariat de Mairie  
- en consultant PanneauPocket, ou le site internet de la Commune qui vous donne accès au lien CCGP

 **PAROLES AUX ASSOCIATIONS**

Le Comité de Foire et d'Animations de Houtaud organise sa **Foire de printemps et Brocante** le :

**Dimanche 15 Mai 2022**



Brocante sur **parking couvert** du Centre Leclerc

**Buvette et petite restauration**

Stand brocante **UNIQUEMENT** sur réservation

Renseignements au 07.80.01.98.02

**Les Volants Comtois**

L'association "Les Volants Comtois" organise un rassemblement de voitures anciennes le :

**Dimanche 12 juin 2022**

sur le parking de la salle des fêtes de Houtaud  
**de 09h00 à 18 h00.**

Des repas au tarif de 15 €/ personne.

Au menu : Terrine et crudité  
Emincé de poulet au vin jaune  
Pommes de terre grenaille et tomate provençale  
Buffet de dessert.

Sur place, **buvette et petite restauration** (sandwich, hotdog, frites...).

Venez nombreux découvrir ou redécouvrir les voitures d'autrefois.

 **CONFERENCE**

Après une première conférence en juin 2021 intitulée "*enrichissez-vous, écolomisez*", nous vous proposons une nouvelle rencontre.

**Les Ecolomies** par Laurent NOURDIN,  
**Jardins verts** par Manon NOURDIN,  
**Numérique** par Laurent GUYON.

Sans ignorer les bouleversements climatiques, nous sommes parfois démunis pour agir.

Cette soirée d'échanges avec trois conférenciers vous surprendra, attisera votre curiosité et vous permettra, à votre rythme, de trouver des idées simples pour participer à un changement positif, en faveur de notre maison : la terre qui nous abrite !

Laissez-vous surprendre et venez échanger, le :

**Vendredi 20 Mai 2022 à 20h00**

Salle des fêtes de Houtaud - Entrée libre

*A l'issue des interventions, un moment de convivialité sera offert par la Commune.*

